

Juillet 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

RENTRÉE SCOLAIRE: L'année scolaire débutera **le mercredi 31 août**. Pour les élèves de la I^{re} à la 6° année, il s'agira d'une journée de classe selon l'horaire régulier, soit de 8 h 10 à 15 h 22. Pour les enfants du préscolaire, des modalités vous seront envoyées au moment opportun pour vous informer de l'horaire de la rentrée progressive.

Pour la prochaine rentrée, votre enfant saura avant la première journée d'école qui sera son enseignant(e). Ainsi, le 26 août, chacun des enseignants enverra un courriel dans lequel il (elle) se présentera et joindra une image permettant à votre enfant d'identifier son enseignant(e) lors de la première journée d'école. Notez que vous pourrez accompagner votre enfant jusqu'au moment de son entrée dans l'école. Par la suite, les enfants seront invités à entrer seuls dans la classe avec leur enseignant(e).

Comme mentionné sur la liste des fournitures scolaires, nous souhaitons que votre enfant apporte tout son matériel dès la première journée de classe. Cependant, considérant la charge à apporter, nous comprenons que certains pourront apporter progressivement leur matériel. Toutefois, tout devra être reçu pour le 2 septembre.

De plus, veuillez prendre note que le service de cafétéria sera disponible dès la première journée, soit le 31 août. Les parents qui le souhaitent pourront faire l'achat de billets à compter de cette journée.

IL Y AURA DU TRANSPORT SCOLAIRE MERCREDI 31 AOÛT.

ACHAT DES FOURNITURES SCOLAIRES

Le matériel de la liste des fournitures scolaires est disponible dans des magasins à grande surface et dans les magasins spécialisés. Les employés de ces magasins connaissent bien les nouveaux termes des fournitures scolaires. Les listes sont aussi disponibles sur le site web de l'école à l'adresse suivante : Rentrée scolaire | École Notre-Dame-de-l'Assomption (gouv.qc.ca)

Notez que les cahiers « maison », les cahiers d'exercices et l'agenda scolaire sont payables à l'école avant le 30 septembre. Vous recevrez la facture au début de l'année scolaire. Votre chèque ou mandat postal doit être émis au nom du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries ou CSSDGS et être acheminé à son enseignant(e) dans une enveloppe identifiée avec le nom et le numéro de groupe de votre enfant. Les modes de paiement suivants sont aussi acceptés : Internet, débit, crédit ou argent comptant.

Transport

L'envoi des cartes d'embarquement destinées à l'ensemble des élèves du Centre de services scolaire se déroulera à la fin du mois d'août.

- « Critères d'admissibilité au transport scolaire :
 - Élève du préscolaire : plus de 600 mètres entre la résidence et l'école
 - Élèves du 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e années) : plus de 1200 mètres entre la résidence et l'école
 - Pour les autres élèves : plus de 1600 mètres entre la résidence et l'école.
 - Une seule adresse est retenue pour le transport aller-retour.

Pour savoir si votre enfant a droit au transport scolaire, vous pouvez vous rendre sur le site du Centre de services scolaire www.cssdgs.gouv.qc.ca et pointer sur l'icône "mon école de secteur" pour faire une simulation.

Horaire

Voici l'horaire de l'école :

Surveillance du matin et arrivée des autobus : 8h05 à 8h10
Avant-midi : 8h10 à 11h40
Récréation : 10h20 à 10h35
Dîner : 11h40 à 12h55
(les dineurs maison pourront accéder à l'école dès 12h55 par la cour d'école)

Après-midi : 12h55 à 15h22 Récréation : 14h00 à 14h15 Surveillance de l'après-midi et départ des autobus : 15h22 à 15h25

Surveillance du midi pour les élèves qui dînent à l'école

Le coût annuel de ce service sera de 315,00 \$ par enfant soit 1,75\$/jour. Comme cette année, la facturation se fera sur une base mensuelle et sera déposée sur le Portail-Parents.

Service de garde

Du 15 au 22 août 2022, il sera possible d'inscrire ou de modifier l'inscription de votre enfant au service de garde. Seuls les parents ayant inscrit ou modifié l'inscription pendant les délais prévus pourront se prévaloir de ce service à compter de la I^{re} journée d'école soit le 31 août. <u>Toutes les inscriptions tardives (reçues après le 22 août 2022)</u>, le service ne débutera que le 12 septembre 2022. Aucun début de service ne se fera le jour de la rentrée à l'école sans une inscription dans les délais prescrits.

Aussi, veuillez noter que le service de garde sera ouvert les 29 et 30 août en journées pédagogiques. Pour y participer, vous devez d'abord inscrire votre enfant en cliquant sur le lien suivant : <u>Inscription 29 et 30 août au Service de garde</u>.

Rencontre d'information

Veuillez noter que la première rencontre d'information aux parents aura lieu le jeudi 8 septembre. Les objectifs de cette rencontre ont pour but de vous informer du fonctionnement de la classe, des programmes, des consignes, des devoirs, etc.

Durant cette soirée aura également lieu l'assemblée générale annuelle des parents durant laquelle nous procèderons à l'élection des parents qui formeront le conseil d'établissement 2022-2023.

Informations supplémentaires

Pour communiquer avec nous, vous pouvez le faire par courriel à <u>nda@cssdgs.gouv.qc.ca</u> ou par téléphone au (514) 380-8899 poste 4451.

Nous tenons à vous rappeler que les bulletins scolaires sont déposés sur le Portail-Parents.

Veuillez noter que l'école sera fermée du 8 juillet au 8 août inclusivement.

Site web de l'école

Vous trouverez de l'information complémentaire sur le site web de l'école à https://nda.cssdgs.gouv.qc.ca

<u>Dates à retenir</u>

- Rencontre de parents pour les élèves du <u>primaire</u>: 8 septembre (heures à venir)
- Rencontre de parents pour les élèves du <u>préscolaire</u> : 29 août à 18 h
- Photo scolaire : octobre (date à confirmer)
- Assemblée générale annuelle des parents : 8 septembre
- Paiement des effets scolaires : vous avez jusqu'au 30 septembre

BONNES VACANCES!